

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Pré-Inscription Scolaire

VILLE DE
VALENCE

Année scolaire 2022-2023

**Le dépôt du dossier de pré-inscription scolaire ne vaut pas inscription définitive.
La validation de l'inscription vous sera signifiée par écrit après traitement de votre demande.**

➤ ENFANT

Nom de l'enfant :

Prénom :

Né(e) le : / /

Lieu de naissance : Pays de Naissance

Adresse :

.....

.....

Niveau scolaire année 2021-2022 (si l'enfant est déjà scolarisé) :

➤ FAMILLE DE L'ENFANT

Père :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance : / /

Situation familiale : Marié Divorcé Pacsé

Concubinage autre

Adresse si différente de l'enfant :

.....

.....

.....

N° mobile :

@.....

Profession :

.....

Employeur :

.....

Mère :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance : / /

Situation familiale : Mariée Divorcée

Pacsée Concubinage autre

Adresse si différente de l'enfant :

.....

.....

.....

N° mobile :

@.....

Profession :

.....

Employeur :

.....

Responsable légal:

Père

Mère

Tuteur

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR :

- 1) votre livret de famille (original) ou une copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant avec filiation
- 2) Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
 - Facture EDF/GDF, EAU ou téléphone fixe ou quittance de loyer. Les factures de téléphonie mobile ne sont pas acceptées comme justificatifs de domicile
 - Si vous venez de déménager et que vous n'avez pas encore un des documents ci-dessus, fournissez une copie du contrat de location ou de l'acte de vente datant de moins d'un mois.

Documents à retourner à : Direction Education Jeunesse, Immeuble CGV – 3^e étage, 50 rue Denis Papin, 26000 Valence/Tél. : 04 75 75 23 47. Email : inscriptionsscolaires@mairie-valence.fr

RAPPEL

L'affectation d'un élève dans une école maternelle ou élémentaire relevant de l'enseignement public obéit à la sectorisation scolaire. Les périmètres sont définis par délibération du conseil municipal. Les élèves sont scolarisés en fonction des places disponibles dans l'établissement scolaire correspondant à leur lieu de résidence.

Dans le cas où les effectifs de l'école de secteur ne permettent pas d'accueillir de nouveaux élèves dans les conditions optimum, une réorientation dans un établissement de proximité pourra être proposée aux familles.

Si vous souhaitez déroger à la carte scolaire et inscrire votre enfant sur une autre école que celle rattachée à votre adresse, il vous appartient de nous déposer un dossier de demande de dérogation motivée avant le 24 avril 2021 au plus tard.

Ce dossier sera soumis pour avis à la commission des dérogations.

Information sur l'inscription au PERISCOLAIRE

Les dossiers d'inscription périscolaire seront disponibles à compter de début avril.

Ils seront disponibles :

- Par téléchargement via le site de la ville de valence sous l'onglet [Valence Pratique / Education /inscriptions périscolaires](#)
- Par mail sur simple demande à l'adresse suivante : periscolaire@mairie-valence.fr
- A l'accueil de la Direction Education Jeunesse, Immeuble CVG – 3^e étage – 50 rue Denis Papin. Tél : 04 75 75 23 47